

Résidence d'artistes

Villemur sur Tarn, Haute-Garonne, région Occitanie

Appel à candidatures 2018

Présentation du projet

Suite à la première édition en 2017, la commune de Villemur sur Tarn souhaite renouveler l'accueil des artistes plasticiens de toutes nationalités pour leur permettre de réaliser un projet spécifique et de poursuivre une recherche personnelle. Le projet de résidence est destiné aux habitants du territoire et repose sur trois piliers : la pratique artistique, la pratique culturelle et le partage des savoirs. Pour l'artiste résident, au-delà de la qualité artistique du travail, il s'agit de s'engager dans une implication forte et une capacité à transmettre un savoir faire à un public initié, comme non initié.

Il s'agit de s'engager dans une démarche d'expérimentation et de transmission, donnant à voir et à comprendre la recherche qu'il ou elle met en œuvre. A travers ce « terrain d'essai », l'artiste mettra en valeur ses œuvres dans la ville et la ville par les œuvres. La prise en compte des spécificités du territoire est déterminante. Certaines réalisations pourront être éphémères, d'autres appelées à rester. Afin de laisser la plus grande liberté artistique, les lieux, les supports et les modalités d'intervention ne sont pas prédéfinis.

C'est une expérience nourrie de contacts avec les habitants de Villemur sur Tarn, d'autres artistes, le public, les associations, les scolaires, les opérateurs culturels, une vision de la culture comme partage et fabrique perpétuelle que la collectivité souhaite promouvoir.

Territoire

La commune de Villemur sur Tarn dispose de services techniques, de supports de communication et d'un chargé de communication qui pourront être mis à disposition.

Villemur sur Tarn est située sur la rivière Tarn, il s'agit d'une commune de 6 000 habitants. Son centre-ville, rive droite, est de type médiéval. La rive gauche est marquée par la présence d'une des friches industrielle, Brusson, une des plus remarquables de France (1840-1935). La commune s'étend également sur 3 hameaux.

Un document de présentation de Villemur sur Tarn est disponible sur demande.

Pilotage et accompagnement

Afin d'accompagner le projet, un comité de pilotage a été instauré. Il est composé du maire, du chef de projet, du service culture, d'élus de la ville (en particulier l' élu à la culture), de représentants de l'Éducation Nationale, d'agents choisis pour leur implication à divers titres (intérêt, techniques) et à titre externe de professionnels de l'art.

Tous ces professionnels ont pour mission la sélection des propositions artistiques, de guider les artistes dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels et d'aider à la réalisation des actions artistiques et techniques.

Durant la résidence, les interlocuteurs privilégiés seront le/la chargé(e) de mission culture, le/la responsable du service culture et le Directeur Général des Services (chef de projet).

Modalités de la Résidence

Durée : 2 mois

Période : 14 mai au 14 juillet.

Nombre d'artistes accueillis en résidence sur la période : 3

Mise à disposition et conditions matérielles

Mise à disposition d'un espace de travail avec eau, électricité, accès internet WIFI.

Le local collectif se compose d'une grande salle (ancien café avec comptoir) d'environ 110 m² donnant sur la place de la Mairie, d'une arrière salle d'environ 40m² donnant sur le Tarn, de sanitaires, cuisine.

Les artistes sont tenus d'apporter leurs outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à leur travail. D'autres espaces de création sont disponibles et seront vus avec les artistes retenus.

Allocation de résidence

Le budget de la résidence est de 2 500 euros par artiste pour les deux mois et 500 euros de forfait pour le transport et les éventuels retours d'œuvres.

Pour accompagner la réussite du projet, la mairie met à disposition un hébergement, il s'agit de l'étage de l'ancien café qui servait déjà de logement. D'une superficie de 185 m², il est composé de 6 pièces de 22 m² environ, d'une cuisine de 16 m², d'une salle de bain de 11 m² et de 2 pièces de 9 m².

Un contrat entre la Ville et l'artiste sera établi et signé avant le début de la résidence, spécifiant les engagements de l'artiste et des entités en charge du pilotage de la résidence.

Déroulement de la Résidence

Calendrier

02 octobre	Lancement de l'appel à candidature
1^{er} décembre	Date limite pour l'envoi des dossiers
mi-décembre	Annnonce des résultats
1 ^{ère} semaine de résidence (14 – 19 mai)	Rencontre avec les équipes
18 mai	Inauguration
Mai (14 au 31 mai)	Appropriation du territoire
Juin	Actions artistique
30 juin	Restitution-Vernissage
Du 30 juin au 14 juillet	Exposition

Une première phase (mai 2018) s'articulera autour de l'appropriation du territoire et de multiples rencontres avec les divers professionnels (enseignants, associations, habitants, élus et personnes ressources). Ces rencontres peuvent revêtir des formes variées, elles ont pour objet de présenter l'artiste et le projet qui sera mis en œuvre et de permettre aux personnes sensibilisées de prendre le temps d'imaginer et d'évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient partager et faire partager la présence de l'artiste et son action.

Un second temps consacré à l'action artistique. Le projet se construit entre l'artiste et les résidents désireux de s'impliquer. Les interventions artistiques peuvent être variées et selon les cas participatives, spectaculaires ou modestes. La connaissance du projet en cours favorisera les temps scolaires, familiaux et intergénérationnels de découverte.

Une restitution sous forme d'exposition viendra clôturer la Résidence. En plus de l'allocation de 2 500€ par artiste pour la durée de la résidence, une allocation complémentaire de production des œuvres d'un montant de 1 500€ par artiste sera versée directement à l'intéressé sur présentation de factures. Chaque artiste réalisera au moins une œuvre « in situ » appelée à rester à l'issue de la résidence.

Ce temps de restitution est envisagé afin de valoriser le travail effectué tout au long de la résidence. La chargée de culture s'engage à créer avec la complicité des artistes des supports de médiation et à accueillir le public sous forme de visites accompagnées.

Les frais de communication, de vernissage et éventuellement d'assurance sont pris en charge par la collectivité.

Le montage et le démontage sont à la charge de l'artiste, assisté du personnel technique municipal mis à disposition, en fonction du projet.

Profil :

Peut faire acte de candidature tout artiste plasticien résidant en France ou à l'Étranger, engagé dans une démarche professionnelle de création. Le candidat doit avoir à son actif une production avérée et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type d'action.

L'artiste s'engage à être pleinement disponible sur la période de résidence allant du 15 mai au 15 juillet 2018. Il/elle doit également participer à la vie locale du territoire.

L'artiste doit maîtriser l'usage de la langue française, la possession d'une voiture et du permis B sont recommandés, il/elle doit être autonome dans ses déplacements. (Villemur/Tarn est à 1 heure de Toulouse, accessible en bus 51, 52, et ligne 1, HOP).

Candidature

Les candidats sont invités à transmettre :

- Une note d'intention indiquant la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence.
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche artistique.
- Un CV faisant état du parcours ou de projets similaires.
- Eventuellement, une enveloppe affranchie pour le retour du dossier.

La communication du dossier se fait par support papier ou éventuellement clé usb.

**Date limite de dépôts des dossiers version papier et numérique, fixée au 1 décembre 2017.
Sélection des candidatures : mi-décembre.**

Les dossiers sont à adresser **par voie postale** :

Mairie de Villemur sur Tarn,
Résidence Artistique
place Charles Ourgaut
31 340 Villemur Sur Tarn